

Paris, le 09 mars 2023

L'ANDPC aggrave les déserts médicaux et compromet la mise en place de la 4^e année !

Le SNEMG dénonce les difficultés majeures de financement des formations à la maîtrise de stage depuis le début de l'année 2023. Cette situation constitue un coup d'arrêt funeste au recrutement de nouveaux maîtres de stage (MSU) nécessaires pour former les étudiants dans les territoires et compromet à terme la mise en place de la 4^e année !

L'arrêté du 22 décembre 2021, écrit sans concertation avec les universitaires de médecine générale et paru contre l'avis de tous les acteurs concernés en CNEMMOP* qui avait alerté sur les risques pour la formation à la maîtrise de stage, fait l'objet d'une interprétation abusive de la part de l'ANDPC. Ceci aboutit à l'impossibilité de poursuivre la plupart des formations pédagogiques pour les maîtres de stage. Sur le terrain, des formations prévues en mars et avril sont d'ores et déjà annulées faute de financement.

L'interprétation fallacieuse de l'ANDPC a « inventé » les aberrations suivantes :

- Une formation initiale à la maîtrise de stage (SIAMS) permettant d'être formé « à vie » et interdisant de faire une autre formation.
- Une formation unique et identique pour le 2^e et le 3^e cycle alors que les objectifs pédagogiques pour chaque cycle n'ont rien à voir.
- Un nombre d'objectifs délirants, inatteignables dans une seule formation...

L'absurdité pédagogique, l'interprétation orientée des textes réglementaires, les coupes sombres dans les financements constituent la politique de l'ANDPC qui empêche aujourd'hui de continuer à proposer des formations de qualité aux MSU.

Alors que les universitaires de médecine générale s'ingénient à recruter et former les MSU depuis des années afin d'accueillir les étudiants sur le terrain, cette politique inepte de restriction des financements dédiés à la formation aggrave la désertification médicale.

La formation dans les territoires est le meilleur levier pour lutter contre les déserts médicaux aux bénéfices des patients.

Au lieu de discuter de solutions coercitives, contre productives pour les médecins comme pour les étudiants, peut-on caresser l'espoir que les élus défendent des mesures utiles et cohérentes ? Peut-on aussi espérer que, dans l'urgence, nos tutelles proposent, comme l'an dernier, un arrêté rectificatif ? Va-t-on laisser l'ANDPC abimer un peu plus la situation démographique et compromettre la réussite de la mise en place de la phase de consolidation ?

Halte à l'interprétation erronée des arrêtés réglementaires par l'ANDPC, rétablissez les financements des formations des maîtres de stage pour former les étudiants dans les territoires.

Dr Philippe SERAYET, président du SNEMG

* Commission Nationale des Etudes de Maïeutique, Médecine, Odontologie et Pharmacie